

Chronique vagabonde : les coopératives vont-elles sauver le monde?

Autor(en): **Cuttat, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **80 (2008)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130165>

Nutzungsbedingungen

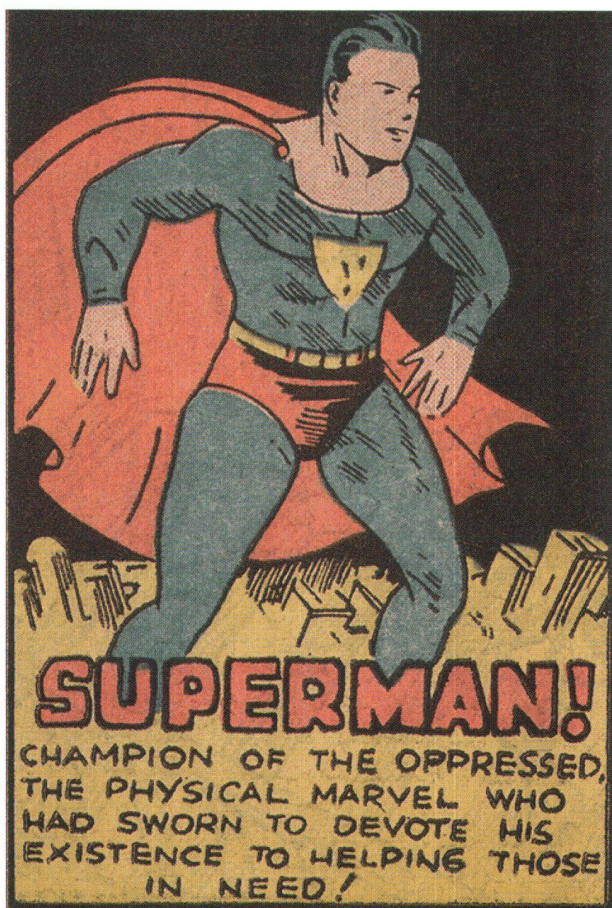
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE VAGABONDE

Les coopératives vont-elles sauver le monde?



On connaît ces super héros qui se lèvent chaque matin pour chasser le crime et les individus qui le commettent partout dans le monde. De Batman aux Indestructibles, tous sont dotés de pouvoirs tels qu'ils terrassent les plus fourbes des adversaires. Parmi eux, il en est un que l'on pourrait peut-être revoir tout bientôt: Superman, avec son «S» sur son torse bosselé de muscles. Mais ce S, je le verrais bien se muer en un «SC» encore plus prometteur.

Pourquoi «SC»? Tout simplement pour Société Coopérative. Je m'explique. Il y a quelques semaines, l'émission quotidienne Forum sur La Première de la Radio suisse romande menait un débat sur la hausse des coûts de l'électricité. «Il faudrait gérer les entreprises électriques comme des coopératives», lâche un des intervenants. Je n'allais pas laisser filer un homme qui se fait donc publiquement le héraut de la coopérative et de sa gestion exemplaire. D'autant qu'il s'agissait d'un politicien valaisan, canton qui compte le moins de coopératives d'habitation de toute la Suisse romande: Jean-René Germanier, conseiller national membre du groupe radical-libéral.

Curieux d'en savoir plus, et empressé de vérifier que mes oreilles avaient bien entendu, je contacte cet élu, qui confirme, persiste, signe. Alors, dans la gestion coopérative, de quoi devraient s'inspirer les groupes producteurs et distributeurs d'électricité en Suisse? Avant tout de la transparence, avance Jean-René Germanier. Il a raison: si le passage d'une société de type SA (comme c'est le cas des entreprises électriques) à un statut de coopérative ne semble pas réaliste, sa proposition a le mérite de poser la question de la transparence dans la gestion de toute entreprise, pas seulement de celles s'occupant d'électricité d'ailleurs. Et le moment est particulièrement bien choisi: en ces temps houleux de crise financière, les appels au retour de l'éthique dans la gestion des sociétés foisonnent.

A ceux qui se réjouissent de la mort du capitalisme comme à ceux qui clament urbi et orbi que «le marché va régler tous les problèmes», la gestion en mode transparent apporte, elle, une vraie solution. Parfaitement libéralo-compatible, la coopérative soustrait néanmoins une partie de sa gestion aux règles impitoyables du marché. Dans le cas des coopératives d'habitation par exemple, les loyers ne sont pas fixés selon les règles du marché, mais selon les coûts effectifs. Cette disposition est inscrite dans les statuts de chacune d'elles, ainsi que dans la charte éthique de l'ASH.

D'autres principes propres à la gestion coopérative pourraient inciter plus d'une société à une gestion plus saine, principes que l'on peut regrouper sous le terme anglais de Corporate Governance. Quelques exemples, tirés de la charte éthique de l'ASH:

- la société s'engage à poursuivre des buts économiques ET sociaux et l'inscrit dans ses statuts;
- par la transparence de leur gestion et leurs compétences professionnelles, les responsables des coopératives jouissent de la confiance des membres;
- un choix attentif est fait dans la désignation des représentants appelés à siéger dans les conseils d'administration et les comités, où sont panachés couleurs politiques et savoirs professionnels;
- les éventuels liens que pourraient avoir les administrateurs avec des entreprises susceptibles de fournir des prestations à la société sont connus de tous, éthique oblige.

Les méchants ont pour nom aujourd'hui Subprime, Hedge Funds, Lehman et ses redoutables Brothers ou encore trader. Le super héros SC lui, fourbit ses armes en attendant son heure: la gestion transparente et la recherche de l'équilibre financier plutôt que les dividendes et les ratios mirifiques.

Jacques Cuttat